

événement



# la justice française sous l'œil de l'Europe

Le Syndicat de la magistrature a saisi le Conseil consultatif des juges européens pour qu'il rende un avis sur l'indépendance de la justice française. En exclusivité, les six cas litigieux du dossier.

**E**n Europe, c'est pas le printemps pour la France. D'abord nos oreilles ont sifflé avec la garde à vue. La Cour européenne des droits de l'homme, plutôt pointilleuse sur la question, a rendu quelques décisions bien salées contre d'autres États, alors que la France ne se comporte pas mieux. Pressentant quelques ennuis, les avocats français ont mené la fronde pour la réforme des conditions de garde à vue dans notre pays. Ensuite il y a eu les Roms, et le costard taillé par Viviane Reding, commissaire européenne à la justice, à Nicolas Sarkozy.

La troisième salve vient du Syndicat de la magistrature (SM). Plutôt à gauche, il dénonce les atteintes à l'indépendance de la justice en France. La semaine dernière, le SM a saisi le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) sur six cas concrets. C'est "seulement" un organe consultatif, mais s'il désavouait la France,

ce serait une petite bombe. *Les Inrocks* ont eu accès au dossier en exclusivité.

## juges et policiers s'opposent sur la garde à vue

En janvier, des juges d'instruction de Bobigny s'appuient sur la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme pour tancer les policiers, censés exécuter leurs décisions. Ils leur demandent, dans les affaires de criminalité organisée, de notifier aux personnes placées en garde à vue leur droit à rencontrer un avocat dès la première heure. Ce n'est pas ce qui est prévu par le code de procédure pénale, qui dans ce type d'affaires permet de repousser le délai à la 48<sup>e</sup> voire à la 72<sup>e</sup> heure de garde à vue. Révoltés par ces ordres qu'ils jugent "illégaux" parce que faisant prévaloir des décisions européennes sur le droit français, les policiers de Seine-Saint-Denis refusent de procéder à plusieurs interpellations.

Alors que les juges dénoncent leur insubordination, un chef de la PJ affirme oralement être soutenu par le ministère de l'Intérieur. Un ministère qui, bien entendu, n'a pas son mot à dire dans la conduite de ces enquêtes et ne confirme pas.

## le premier président de la Cour de cassation "déchargé"

La réforme ouvrant la saisine du Conseil constitutionnel au citoyen, à travers la question prioritaire de constitutionnalité, ne s'est pas déroulée sans accroc. En avril, la Cour de cassation interroge la Cour de justice de l'Union européenne sur la conformité du texte au droit européen. Là encore, le haut magistrat souhaite saisir cette opportunité pour faire primer les règles européennes sur la Constitution française. Il subit les critiques de la majorité à l'Assemblée. Peu de temps après, une modification législative, soulignant avec ironie la "tourde charge



Yves Sliedrecht - Prognosis/NoirPP

à un autre poste. Et ce avant même d'avoir consulté l'assemblée générale de la juridiction comme l'y oblige la procédure. Celle-ci dénoncera d'ailleurs une "politique qui consiste à stigmatiser un magistrat lorsque ses décisions déplaisent". Depuis, le juge Lameyre préside une chambre correctionnelle.

### affaire Bettencourt : le juge d'instruction fantôme

Dans l'affaire Bettencourt, le procureur général de la Cour de cassation a finalement recommandé le 27 septembre l'ouverture d'une information judiciaire, conduite par un juge d'instruction indépendant, compte tenu de "l'ampleur des investigations". Pour l'instant, le procureur de Nanterre, Philippe Courroye, mène seul trois enquêtes préliminaires, dont une concernant un éventuel financement politique illégal. La juge Isabelle Prévost-Desprez, elle, instruit le dossier d'abus de faiblesse présumé de Liliane Bettencourt par le photographe François-Marie Banier. Devant le refus de Philippe Courroye de se dessaisir de ses dossiers, l'essentiel de l'affaire reste pourtant entre ses mains. La ministre de la Justice a déclaré qu'elle n'interviendrait pas auprès du parquet pour qu'un juge d'instruction soit désigné.

### Clearstream et la chambre ad hoc

A cause de l'encombrement des chambres spécialisées dans les affaires financières, la création d'une chambre ad hoc a été envisagée début septembre pour le procès en appel de l'affaire Clearstream. Les magistrats auraient été désignés spécialement par le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Degrandi. Cette option scandalise Dominique de Villepin, qui parle de "justice d'exception". Le 27 septembre, après avoir défendu sa décision, Jacques Degrandi préfère reculer. Il "prend acte" du fait qu'une chambre ad hoc "engendre des suspicions persistantes de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice". Le procès, prévu pour le printemps 2011, sera finalement repoussé d'un trimestre et se tiendra devant une chambre ordinaire.

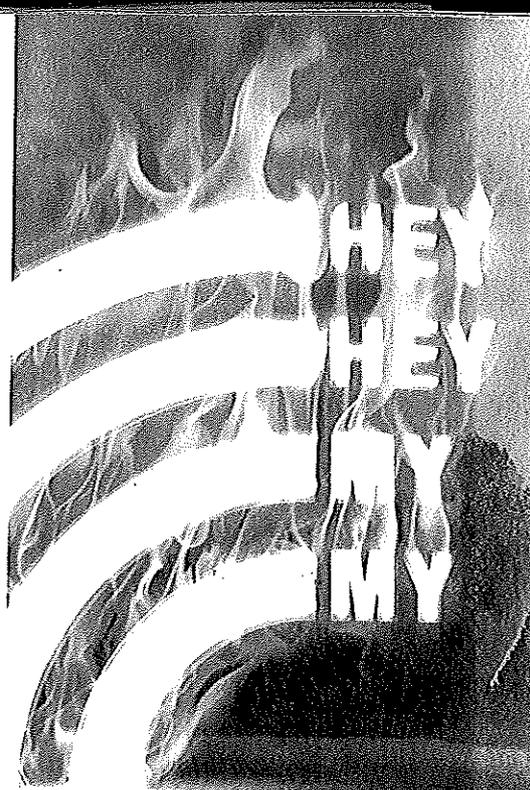
### la libération du braqueur présumé d'Uriage

Le 16 juillet, deux hommes braquaient le casino d'Uriage, près de Grenoble. L'un des braqueurs est tué par la police. Son complice présumé, Moncif Ghabbour, arrêté, est remis en liberté par le juge des libertés et de la détention. Alors que Nicolas Sarkozy qualifie la décision du juge de "difficilement compréhensible" Brice Hortefeux, se faisant le porte-parole des policiers en colère, dit sa "très vive indignation". Le parquet fait appel de la décision, mais la chambre de l'instruction confirme la décision de remise en liberté. Camille Poltoni

de travail" qui pèse sur le premier président, lui retire certaines prérogatives. Le Syndicat de la magistrature considère l'initiative comme une sanction soutenue par la ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie.

### un juge des libertés et de la détention sanctionné

Xavier Lameyre, juge des libertés et de la détention au tribunal de Créteil, ne place pas systématiquement les suspects en détention provisoire. Des syndicats policiers lui reprochent son "laxisme" et font part de leur avis à la presse, le surnommant "Liberator". La règle étant la liberté, et la prison l'exception, le juge est pourtant dans son droit mais mécontente les enquêteurs. Evoquant "l'importance des critiques et leur écho médiatique" malgré les excellentes évaluations de Xavier Lameyre, le président du tribunal de Créteil annonce sa décision de l'affecter



## HEY HEY MY MY EN TOURNÉE

- 06/10 - NANCY - LE HUBLOT
- 07/10 - MONTPELLIER - VICTOIRE II
- 08/10 - MARIELLE - LE POSTE À CALÈNE
- 09/10 - TOULON - OMEGA LIVE
- 15/10 - PARIS - FESTIVAL LE MAMA
- 16/10 - RH ORANGIS - LE PLAN
- 19/10 - LYON - FESTIVAL JUST ROCK
- 21/10 - ÉVREUX - L'ABORDAGE
- 22/10 - CAEN - BIG BAND CAFE
- 23/10 - VARNES - ECHOROVA
- 28/10 - LILLE - LE SPLENDID
- 29/10 - TROYES - LES NUITS DE CHAMPAGNES
- 30/10 - GENÈVE - LE CHAT NOIR
- 04/11 - NIORT - ESPACE CULTUREL LECLERC
- 05/11 - TOULOUSE - LA DYNAMO
- 13/11 - BRIEC - TEUFESTIVAL
- 19/11 - BEAUVAIN - L'OUVRE BOITE
- 23/11 - PARIS - LE BATACLAN
- 03/12 - LA ROCHE SUR YON - FUZZ'YON
- 11/12 - MAGNY LE HONGRE - LE FILE 7
- 18/12 - DERVAL - FESTIVAL ZIK D'HIVER

Sober & Gentle

www.kosloppandgentle.com